



L'Étude européenne des compétences en langues en Communauté française

C. Blondin et C. Goffin

Rédigé au terme de la deuxième année de participation de l'équipe de recherche à l'Étude européenne sur les compétences en langues (ESLC), le présent article brosse le cadre de l'étude, esquisse ses principaux enjeux au niveau de la Communauté française, et fait brièvement le point sur les travaux effectués.

1. L'ÉTUDE EUROPÉENNE DES COMPÉTENCES EN LANGUES OU ESLC

Depuis de nombreuses années, l'évaluation des compétences en langues modernes sur un plan international fait défaut (voir Blondin, 2005 ; Blondin & Demeuse, 2000 ; Blondin, Fagnant & Goffin, 2008a ; Demeuse & Blondin, 2001).

1.1. UNE INITIATIVE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

L'Union européenne a décidé en 2005 de mettre sur pied une telle évaluation et le processus, piloté par un Conseil consultatif composé de représentants des pays, a abouti à un projet d'enquête concret. Un Consortium appelé SurveyLang, constitué à cet effet, a été chargé par la Commission européenne d'assurer la gestion et la coordination internationales de l'enquête. L'ESLC est présentée sur les sites www.enseignement.be/eslc et www.surveylang.org/fr/.

1.2. LE CADRE DE L'ENQUÊTE

L'ESLC s'appuie largement sur les acquis du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Ocdé et s'est fixé des standards de qualité élevés pour ses différentes facettes, de la fidélité des traductions à la rigueur dans le respect des procédures d'administration des épreuves (SurveyLang, 2008 & 2009).

L'évaluation porte sur les compétences en compréhension écrite et orale et en production écrite¹ des élèves de dernière année du CITE 2 ou de 2^e année du CITE 3 dans les deux langues les plus enseignées dans chaque pays. Cependant les épreuves ne sont disponibles, lors de la première édition de l'ESLC, que dans les cinq langues les plus enseignées dans l'Union européenne, soit l'anglais, l'allemand, le français, l'italien et l'espagnol.

Les tests sont élaborés dans chacune des langues en fonction de la grille des niveaux de compétence proposée dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* ou CECRL (Conseil de l'Europe, 2005). Les aptitudes définies sur cette base sont associées à des tâches spécifiques de façon à permettre la comparabilité des résultats entre les langues.

Un test d'orientation est administré et corrigé au préalable, de façon à prendre en compte les différences entre les compétences individuelles et à confronter chaque élève à une épreuve d'un niveau de difficulté adapté (bien entendu, les résultats de tous les élèves testés seront ensuite replacés sur une même échelle).

Le chef d'établissement, des professeurs de langue, les élèves de l'échantillon, ainsi que le responsable national de l'étude ont complété des questionnaires qui apporteront des informations sur le contexte dans lequel les élèves développent leurs compétences. Ces questionnaires permettront notamment de moduler l'interprétation des résultats en fonction de variables importantes telles que le nombre d'années d'apprentissage de la langue ou l'ampleur de l'exposition à celle-ci. Ils permettront également d'identifier les facteurs contextuels liés aux résultats.

Les épreuves pouvaient être administrées soit sur ordinateur, soit dans une version papier/crayon, selon le choix de chaque école.

Dans chaque pays, l'ESLC est préparée, administrée et interprétée par une équipe placée sous la direction d'un Coordinateur National de Recherche (CNR), en concertation et avec le soutien de SurveyLang.

1. 3. LE CALENDRIER GLOBAL

L'étude, qui a débuté en 2008, est constituée d'un cycle de 5 ans. L'année 2009 a principalement été consacrée au développement, à la mise au point et à la traduction des instruments d'enquête, à la préparation des échantillons, au prétest des épreuves cognitives (dans certains pays) et à la préparation de l'essai de terrain. L'année 2010 a vu l'essai de terrain réalisé et exploité, en préparation à la campagne définitive, qui a pris place en 2011. Les résultats internationaux seront publiés en mai 2012.

1. 4. LES PAYS ET LES LANGUES

Seize « entités adjudiquées » (pays ou structures subnationales telles que les Communautés belges) participent au premier cycle de l'ESLC² (voir le tableau 1).

¹ Les cycles ultérieurs devraient aborder également la production orale, mais vu les nombreuses difficultés soulevées par une évaluation des compétences dans ce domaine, il a été décidé de reporter cette partie de l'évaluation.

² Informations communiquées par le Consortium le 3 février 2010, avec l'accord de la Commission européenne.

Entités adjudiquées participant à l'ESLC	Langue 1	Langue 2
1. Angleterre	Français	Allemand
2. Belgique (Communauté flamande)	Français	Anglais
3. Belgique (Communauté française)	Anglais	Allemand
4. Belgique (Communauté germanophone)	Français	Anglais
5. Bulgarie	Anglais	Allemand
6. Croatie	Anglais	Allemand
7. Espagne	Anglais	Français
8. Estonie	Anglais	Allemand
9. France	Anglais	Espagnol
10. Grèce	Anglais	Français
11. Malte	Anglais	Italien
12. Pays-Bas	Anglais	Allemand
13. Pologne	Anglais	Allemand
14. Portugal	Anglais	Français
15. Slovénie	Anglais	Allemand
16. Suède	Anglais	Espagnol

Tableau 1 : Langues cibles retenues pour les entités adjudiquées participant à la campagne définitive

Dans toutes les entités adjudiquées, le niveau d'études visé est la dernière année du CITE 2, sauf en Communauté française et en Bulgarie pour les deux langues, ainsi qu'en en Communauté flamande et en Communauté germanophone pour la 2^e langue où c'est la 2^e année du CITE 3.

2. L'INTÉRÊT DE L'ÉTUDE POUR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

L'étude va produire des informations de nature à intéresser l'ensemble des personnes concernées par l'enseignement des langues modernes en Communauté française.

A côté des apports indéniables des résultats au pilotage du système éducatif, l'étude présente différents aspects méthodologiques innovants, particulièrement intéressants d'un point de vue scientifique :

- La création d'épreuves parallèles dans les différentes langues, identiques en termes de liens avec le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) et dont la difficulté sera rigoureusement contrôlée, de façon à pouvoir assigner chaque élève à un niveau du CECRL pour la langue étudiée, quelle que soit celle-ci.
- La prise en compte des différences importantes entre les niveaux de compétence des élèves au travers d'un test d'orientation préalable, en fonction duquel des épreuves de difficulté adaptée sont attribuées à chaque élève.
- La prise en compte des différences dans la durée, les modalités et le temps d'exposition des élèves aux langues qu'ils apprennent, grâce aux informations recueillies au moyen des questionnaires.

La prise en considération de variables contextuelles, particulièrement dans un contexte international riche en variations, devrait alimenter la réflexion sur différentes questions théoriques liées à l'apprentissage des langues modernes. À cet égard, il faut souligner que les entités participantes ont eu la possibilité de compléter le questionnaire destiné aux élèves par un maximum de cinq questions liées à des préoccupations ou à des intérêts spécifiques ; par ailleurs, le questionnaire destiné à tous les professeurs en charge des langues évaluées au niveau CITE visé permettra non pas d'expliquer les résultats individuels des élèves, mais d'approcher l'enseignement des langues tel qu'il est conçu dans chaque pays.

L'enseignement des langues est certainement l'une des caractéristiques des systèmes éducatifs qui présentent le plus de différences d'un pays à l'autre. Les échanges d'informations à ce propos, dès la préparation de l'enquête, mais bien davantage encore lorsque les résultats seront disponibles, devraient être particulièrement intéressants.

Lorsque l'ensemble des résultats sera disponible (2012), la base de données ainsi constituée jointe aux connaissances et compétences développées à l'occasion de sa préparation permettra la rédaction d'un rapport national et de diverses publications, tant scientifiques que destinées à un public plus large.

3. L'ÉTUDE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En Communauté française, la réalisation de l'enquête a été confiée à deux services de l'Université de Liège³ par le Ministre de l'enseignement. Le suivi est assuré par le Ministère de la Communauté française, Service général du pilotage du système éducatif.

Si on exclut le néerlandais (étudié par 329.457 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire en 2007-2008 selon l'ETNIC) qui ne fait pas partie des cinq langues les plus enseignées dans l'Union européenne, pour lesquelles des tests seront préparés par le Consortium, les deux langues les plus enseignées dans l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire de la Communauté française sont l'anglais (218.244 élèves) et l'allemand (13.446 élèves) et ce sont ces deux langues qui seront évaluées. Lors des cycles ultérieurs, un élargissement de la palette des langues couvertes pourrait permettre d'inclure le néerlandais.

Comme la 1^{re} langue moderne est obligatoirement le néerlandais dans la Région de Bruxelles capitale, l'anglais et l'allemand n'y sont enseignés qu'à partir de la 3^e année du secondaire. Afin d'éviter l'exclusion de toute une région, il a été décidé que l'enquête porterait sur la 4^e année du secondaire (2^e année du CITE 3) : il s'agit d'une alternative proposée exclusivement aux entités adjudiquées dont la population du CITE 2 ne répond pas aux exigences en termes d'apprentissage des deux langues les plus fréquemment étudiées.

Pour rappel, deux modes d'administration des tests pour les élèves sont prévus par SurveyLang : des tests papier-crayon et des tests électroniques. En Communauté française, lors de l'essai de terrain, le mode d'administration électronique avait été attribué aléatoirement à 10 écoles testées en anglais de façon à permettre au CNR de se rendre compte de l'impact de cette modalité et d'envisager, le cas échéant, d'y recourir lors de la campagne définitive. Sur la base de l'essai de terrain et d'une exploration du niveau d'équipement des écoles, il a été décidé d'administrer les tests sur ordinateurs dans toutes les écoles participantes. En effet, cette modalité offre plusieurs avantages importants : gain de temps pour les élèves et simplification de l'organisation de l'administration pour les écoles. La version papier-crayon supposait en effet la diffusion dans la classe des matériaux de l'épreuve de compréhension à l'audition : seuls les élèves qui devaient passer cette épreuve à un niveau de difficulté déterminé pouvaient être présents à ce moment et leurs condisciples qui ne devaient pas passer cette épreuve, ou qui devaient être confrontés à celle-ci, mais à un niveau de difficulté différent, devaient patienter ... En outre, l'administration sur ordinateur réduit l'encodage de données et l'impression de documents, et impose le respect de l'ordre de passation des tests (il n'est pas possible d'ouvrir le second test tant que le premier n'est pas effectué). C'est le prêt d'ordinateurs portables par le Service de l'ETNIC qui a permis de compenser l'insuffisance de l'équipement de certaines écoles par rapport aux

³ L'Unité d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement (à laquelle appartiennent les auteures de cet article ainsi que Stéphane Dozin, Silvana Guarneri et Anne Matoul qui ont notamment assuré la gestion du recueil de données) et le service d'Approches quantitatives des faits éducatifs, de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (Christian Monseur).

exigences de l'enquête : dans certains établissements, les tests ont été administrés totalement ou en partie sur ces ordinateurs mis à la disposition du NRC.

3.1. LES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANT À LA CAMPAGNE DÉFINITIVE

Pour la campagne définitive, il revenait au Consortium de tirer l'échantillon suivant les variables de stratification demandées par le CNR. En Communauté française, les variables de stratification explicite choisies sont les filières organisées par l'école et le niveau socio-économique (SES) de celle-ci⁴. Les écoles sont donc réparties en trois catégories en fonction des filières qu'elles organisent, à savoir les écoles organisant seulement l'enseignement de transition, celles qui organisent seulement l'enseignement de qualification et celles qui organisent les deux sections d'enseignement. Au sein de chacune de ces trois catégories, les écoles sont classées en fonction de leur SES et sont à nouveau réparties en trois groupes : le tiers des écoles ayant le SES le plus élevé, le tiers des écoles ayant le SES le plus bas et le tiers des écoles restant ayant un SES intermédiaire. Ainsi, avec ces deux variables, nous avons $3 \times 3 = 9$ catégories⁵.

Comme variable de stratification implicite, ce sont les provinces qui ont été retenues.

Ce plan de stratification ne s'est appliqué qu'à l'échantillon d'écoles dans lesquelles l'anglais a été évalué. En effet, vu le petit nombre d'écoles dans lesquelles l'allemand est enseigné, il ne s'agissait pas de tirer un échantillon, mais bien de recenser toutes les écoles répondant aux conditions d'éligibilité de l'ESLC.

L'échantillon de la campagne définitive devait concerner 71 écoles pour l'anglais (voire plus selon la taille des établissements) et quasi toute la population pour l'allemand (pour des raisons pratiques, les écoles accueillant moins de 5 élèves étudiant la langue concernée ont été exclues de l'échantillon⁶).

⁴ Le SES est calculé à partir de l'indice SES fictif de chaque élève de l'école fréquentant la 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e année de l'enseignement secondaire (niveau CITE 3).

⁵ Les écoles ayant participé à la campagne définitive sont réparties dans le tableau 2 en 3 catégories seulement (sans distinguer le SES des écoles, par souci de lisibilité). Par ailleurs, le réseau est indiqué à titre informatif.

⁶ SurveyLang proposait initialement d'exclure les écoles qui comprennent moins de 10 élèves éligibles. Des négociations ont eu lieu avec le Consortium pour réduire ce nombre à 5 pour l'allemand afin de ne pas dépasser le pourcentage d'exclusion autorisé.

	FILIERES			RESEAUX			TOTAL
	Transition	Qualification	Transition + Qualification	Officiel subventionné	Communauté française	Libre subventionné	
Anglais	21	6	30	8	16	33	57
Allemand	18	1	23	2	19	21	42
Angl. + all.	7	1	5	1	5	7	13
Total	46	8	58	11	40	61	112

Tableau 2 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire ordinaire ayant participé à la campagne définitive

Finalement, les compétences en allemand ont été évaluées dans 55 écoles (sur 59 sélectionnées). Les compétences en anglais ont été testées dans 70 écoles (sur 78 sélectionnées). Il est à noter que 13 de ces écoles font partie des deux échantillons (112 écoles au total).

Le taux de participation des écoles est de 93,2% pour l'allemand et de 89,7% pour l'anglais. Le pourcentage obtenu pour l'anglais est constitué de 76,9% des écoles initialement sélectionnées (qui ont accepté de participer) et de 10 écoles de remplacement (qui ont été contactées suite au refus de certaines écoles initialement sélectionnées et qui ont accepté de participer). Ces taux sont tout à fait acceptables : le taux minimum requis par SurveyLang est de 85% par langue (ce taux devant comprendre au moins 65% des écoles initialement sélectionnées).

Les écoles sont réparties sur l'ensemble de la Communauté française : 15 écoles se situent dans la Région de Bruxelles-capitale, 8 écoles font partie de la Province du Brabant wallon, 43 de la Province de Liège, 8 de la Province de Namur, 16 de la Province du Luxembourg et 22 de la Province du Hainaut. L'apparente surreprésentation des Provinces de Liège et du Luxembourg est liée à la répartition géographiques des écoles enseignant l'allemand : sur les 59 établissements éligibles pour cette langue, 39 se situent en Province de Liège et 15 en Province du Luxembourg, mais seulement 2 dans le Brabant wallon et 3 en Province du Hainaut.

SurveyLang prévoyait de tester 25 élèves en moyenne (avec un maximum de 35 élèves) par école. Vu le petit nombre d'écoles dispensant un cours d'allemand, les tests de langues et les questionnaires contextuels ont dû être administrés à 45 élèves dans plusieurs écoles (auxquels pouvaient s'ajouter 24 élèves dans le cas où l'école était sélectionnée pour évaluer les deux langues). Au total, 1501 élèves ont été testés en anglais (sur 1781 élèves échantillonnés) et 1209 en allemand (sur 1297 élèves échantillonnés).

Enfin, il est intéressant de noter que les établissements ayant refusé de participer à la campagne définitive ne proviennent pas majoritairement d'une catégorie d'écoles (filiales, réseau ou région).

3. 2. LES INFORMATIONS CONTEXTUELLES

L'enquête européenne repose notamment sur l'utilisation de quatre questionnaires de contexte destinés respectivement aux élèves, aux professeurs de langue du niveau CITE impliqué (CITE 3 en Communauté française), aux chefs d'établissement et aux responsables nationaux de l'enquête.

Les questionnaires sont composés de questions fermées (les seules possibilités d'ajouter une réponse ont disparu après l'essai de terrain et étaient seulement destinées à repérer une éventuelle catégorie omise à tort). Différentes recherches ont été effectuées afin de compléter au mieux un document dit « de localisation », qui permet de choisir sur une base rigoureuse les réponses à proposer : ainsi, le nombre d'étrangers de chacune des nationalités faisant partie de la Communauté française a été estimé de façon à proposer des réponses réalistes en ce qui concerne les pays d'origine des élèves. Les annuaires statistiques publiés par l'Etnic ont été exploités, ainsi que les statistiques de la Région wallonne, de la Région bruxelloise et de la Communauté germanophone (pour estimer les effectifs par nationalité en Communauté française⁷), les réponses à l'enquête PISA à propos des langues parlées, et diverses sources d'informations à propos des programmes d'enseignement et des niveaux CITE. Sur ces bases, le document a été complété, soumis à SurveyLang, revu et accepté.

La version internationale des questionnaires aborde les thèmes suivants :

- Le questionnaire destiné aux **directeurs** porte sur les caractéristiques de leur établissement, le personnel enseignant de l'établissement, la formation continuée de celui-ci, le programme de l'établissement en ce qui concerne les langues étrangères, le temps consacré à cet enseignement, les stratégies et les pratiques de l'établissement en faveur de l'apprentissage des langues et les ressources de l'établissement.
- Le questionnaire destiné aux **professeurs** comporte des questions relatives à leur profil personnel, aux langues qu'ils parlent, à leurs séjours à l'étranger, leur formation initiale d'enseignant, leurs qualifications en tant qu'enseignant, leur emploi actuel, leur formation continuée, l'enseignement des langues étrangères, les ressources dont ils disposent pour leur cours de langue, leurs cours et enfin les devoirs et l'évaluation.
- Le questionnaire destiné aux **élèves**, enfin, explore leur profil personnel, leur famille et leur environnement à la maison, l'équipement informatique chez eux, les langues dans leur environnement familial, leur avis sur les langues étrangères, les matières qu'ils apprennent à l'école, l'apprentissage des langues étrangères à l'école, leurs cours de langue cible, les contrôles et les devoirs pour le cours de langue cible, l'étude et les devoirs à domicile pour les cours de langue étrangère, et enfin leurs compétences en langue cible.

Malgré le caractère déjà assez exhaustif des thèmes abordés, il a été jugé utile de compléter l'investigation par quelques questions spécifiques, pour chacun des groupes cibles, de façon à mieux prendre en compte différents aspects du contexte de la Communauté française⁸.

Une étude récente réalisée dans le cadre de l'action Socrates (Blondin, Fagnant, Goffin & Mattar, 2007) a confirmé et précisé l'importance des hiatus dans le parcours de certains élèves dans deux zones géographiques (Herstal et les Communes malmédiennes) : les modifications dans les cours de langue suivis, ou le « passage » de certains élèves par le 1^{er} degré différencié où jusqu'à l'année 2008-2009, aucun cours de langue n'était imposé. Dans ces deux zones, 6 élèves de 3^e année du secondaire sur 10 seulement ont suivi le même cours de langue dès la fin de l'école primaire, au 1^{er} degré du secondaire et au moment de l'enquête (Blondin, Fagnant et Goffin, 2008b). Étant donné l'importance de la continuité dans les parcours des élèves, ce thème a été abordé tant dans le questionnaire destiné aux élèves (son parcours complet) que dans celui destiné aux professeurs (en tant que difficulté potentielle).

La même étude avait mis en évidence les différences dans les attitudes à l'égard des langues : si les élèves de 3^e année du secondaire interrogés reconnaissent une certaine utilité à

⁷ Les estimations se basent sur les statistiques relatives à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Région wallonne (FPS Economy - Directorate-general Statistics Belgium - site <http://statbel.fgov.be>) et à la Communauté germanophone (Angaben zur Bevölkerung der Ostkantone (Eupen, abeo@wsr-dg.be)).

⁸ Les CNR des différentes communautés belges se sont concertés lors de la préparation de ces questions spécifiques.

l'apprentissage du néerlandais et de l'allemand, leur image de ces langues et des « pays » où elles sont parlées n'est pas très positive. De façon plus générale, selon Goffin, Fagnant et Blondin, « *les réponses des jeunes interrogés incitent à nuancer la vision des langues officielles de leur pays et des langues du voisin comme naturellement jugées dignes d'intérêt* » (2009, p.28). Les attitudes de l'entourage des élèves (parents, pairs, environnement social) telles que ceux-ci les perçoivent varient aussi en fonction de la langue et sans doute ces représentations sont-elles susceptibles d'avoir un impact sur les attitudes des jeunes eux-mêmes, particulièrement lorsqu'il s'agit d'adolescents. Divers travaux suggèrent que les attitudes envers les langues contribuent à l'efficacité de leur apprentissage : ainsi, selon Castellotti et Moore (2002), les images que se forgent les apprenants des locuteurs des langues qu'ils étudient et des pays dans lesquels elles sont parlées « *recèlent un pouvoir valorisant ou, a contrario, inhibant vis-à-vis de l'apprentissage lui-même* » (p. 10). Ce thème des attitudes des apprenants et de leur entourage a été abordé dans le questionnaire destiné aux élèves et, dans une moindre mesure, dans les questionnaires destinés aux chefs d'établissement et aux professeurs.

L'image que les élèves ont d'eux-mêmes face à l'apprentissage des langues modernes a également été abordée, dans la mesure où la confiance en soi pourrait également jouer un rôle important par rapport à l'investissement dans ces matières.

Tant le questionnaire destiné aux professeurs que celui destiné aux chefs d'établissement portent sur certaines caractéristiques du système éducatif en ce qui concerne l'apprentissage des langues modernes : les changements de langue possibles, mais aussi la place des langues dans les différentes filières et les transferts d'une langue à l'autre.

Étant donné l'importance du soutien aux professeurs et à leurs initiatives, les chefs d'établissement ont été interrogés sur la place qu'occupent les cours de langue dans leur établissement.

Alors que la version internationale des questionnaires est relativement complète en ce qui concerne les objets des cours de langue, il a été jugé utile d'investiguer également la représentation qu'ont les professeurs des différents objectifs et en particulier de la place de l'erreur et de la communication.

Enfin, pour permettre l'interprétation des questions relatives aux matériels utilisés dans le cadre des cours, les professeurs ont été interrogés sur leur accès à un local où les outils nécessaires seraient disponibles.

4. EN GUISE DE CONCLUSION ...

La campagne définitive a pris place entre le 07 février et le 28 mars 2011.

Après une phase de codage des réponses aux questions ouvertes et d'introduction des données dans la base de données du Consortium, l'été sera consacré à la vérification des informations recueillies (vérifications en cas d'anomalies dans les données transmises, vérification de la cohérence des données recueillies avec les informations disponibles par ailleurs, etc.).

Le 31 octobre 2011, la base de données de la Communauté française sera rendue disponible et pourra faire l'objet de premières analyses par l'équipe.

Il faut signaler que certaines analyses ne seront cependant vraiment possibles ou intéressantes que lorsque les données relatives à tous les pays ou entités participants seront disponibles et que le rapport international sera diffusé (ce rapport doit être adressé à la Commission européenne par le Consortium en mars 2012 et publié en mai 2012).

Dès que les informations nécessaires seront disponibles, les résultats des élèves de la Communauté française donneront lieu à un rapport destiné aux écoles et seront exploités en

fonction de la situation particulière de l'apprentissage des langues en Communauté française, de façon à nourrir la réflexion sur la façon d'améliorer son efficacité sur la base de l'expérience de l'ensemble des pays participants.

RÉFÉRENCES

- Blondin, C. (2005). Enquêtes internationales et apprentissage des langues : un défi à relever. Communication lors du Symposium « Langues modernes et évaluation ». *Actes du 18e colloque international de l'Admée-Europe : Comment évaluer ? Outils, dispositifs, acteurs* (Reims, du 24 au 26 octobre 2005).
- Blondin, C., & Demeuse, M. (2000). Des indicateurs européens de qualité de l'éducation. Les langues étrangères : un premier exercice. *Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale*, 3-4, 161-170.
- Blondin, C., Fagnant, A., & Goffin, C. (2008a). Les attitudes des jeunes à l'égard des langues : présentation d'une étude européenne réalisée dans le cadre du programme Socrates et réflexions quant aux difficultés engendrées par une telle entreprise. *Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale*, 25-26, 77-96.
- Blondin, C., Fagnant, A., & Goffin, C. (2008b). L'apprentissage des langues en Communauté française : curriculum, attitudes et auto-évaluation. *Éducation et formation*, e-289 (<http://ute3.umh.ac.be/revues/index.php?revue=5&page=3>).
- Blondin, C., Fagnant, A., Goffin, C., & Mattar, C. (2007). *Pour le multilinguisme : Exploiter à l'école la diversité des contextes européens. Analyse de trois zones belges dans le cadre d'une étude internationale*. Liège : Éditions de l'Université de Liège.
- Castellotti, V., & Moore, D. (2002). *Représentations sociales des langues et enseignements*. Strasbourg, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Conseil de l'Europe (2005). *Le Cadre européen commun de référence pour les langues*. Paris : Les éditions Didier.
- Demeuse, M., & Blondin, C. (2001). Construire des indicateurs de la qualité de l'éducation au niveau européen. In A. Philippart, & L. Vandeveld (Eds.). *L'éducation dans tous ses états. Influences européennes et internationales sur les politiques nationales d'éducation et de formation. Actes du Colloque international organisé à Bruxelles du 9 au 12 mai 2001* (pp. 231-240). Bruxelles : Centre européen de documentation pour l'éducation et la formation, & Association francophone d'éducation comparée.
- Goffin, C., Fagnant, A., & Blondin, C. (2009). Les langues des voisins : des langues très appréciées ? *LIDIL (Revue de linguistique et de didactique des langues)*, 40, 17-30.
- SurveyLang (2008). *Inception report for the European Survey on Language Competences* (document non publié, à diffusion restreinte).
- SurveyLang (2009). *Interim Report* (document non publié, à diffusion restreinte).